

Suivi de progression			Quota pour valider ce questionnaire : 6.5pts Nombre de points obtenus :
Thème : Frais du personnel (pages 83-91)	Questionnaire : B	Version : N°1	

Conditions pour obtenir la totalité des points :

Présentation soignée, formulations claires, arrondir selon l'unité, réponses soulignées 2x et calculs sur la feuille

Correction :

Réponse correcte : 0.5 point

Calcul correct : 1 point par calcul

	Points	
<p>Question 1</p> <p>Un boucher-charcutier marié gagne en tant que gérant un salaire annuel brut de CHF 62'400.-, y compris la prime de fidélité. Il est père de trois enfants et l'allocation est de CHF 160.- par enfant et par mois. Les déductions pour AVS/AI/APG sont de 5.05%, AANP de 2.7% et la cotisation annuelle pour la caisse de pension de CHF 1'937.-.</p> <p>a) Quel est son salaire annuel I ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>b) Quel est son salaire annuel II ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>Question 2</p> <p>Le salaire mensuel d'une gestionnaire en commerce de détail est de CHF 3'700. Le montant de coordination est de 23'280.-. A combien se monte son salaire coordonné en comptant qu'elle a droit à un 13^{ème} salaire (prime de fidélité) équivaut à son salaire mensuel ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>Question 3</p> <p>A combien se monte le salaire du mois de mars de Patrick sachant que son salaire brut est de CHF 4'900.-. Les déductions pour AVS, AI et APG se montent à 6.05%. Il reçoit une allocation de naissance de 1'500.- pour son enfant (né le 18 mars) ainsi qu'une allocation enfant de CHF 180.-. La cotisation LPP est de CHF 110.20.</p> <p>a) Quel est son salaire net I ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>b) Quel est son salaire net II ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>Total des points obtenus (à reporter)</p>	7.5

Correction			Quota pour valider ce questionnaire : 6.5pts Nombre de points obtenus :
Thème : Frais du personnel (pages 83-91)	Questionnaire : B	Version : N°1	

<u>Conditions pour obtenir la totalité des points :</u> Présentation soignée, formulations claires, arrondir selon l'unité, réponses soulignées 2x et calculs sur la feuille	
<u>Correction :</u> Réponse correcte : 0.5 point	Calcul correct : 1 point par calcul

	Points
Question 1 Un boucher-charcutier marié gagne en tant que gérant un salaire annuel brut de CHF 62'400.-, y compris la prime de fidélité. Il est père de trois enfants et l'allocation est de CHF 160.- par enfant et par mois. Les déductions pour AVS/AI/APG sont de 5.05%, AANP de 2.7% et la cotisation annuelle pour la caisse de pension de CHF 1'937.-. a) Quel est son salaire annuel I ? $62'400 : 100 \times 5.05 = 3'151.20$ / $62'400 : 100 \times 2.7 = 1'684.80$ $62400 - 3151.20 - 1937 = \underline{\text{CHF } 55'627.-}$ 1.5
b) Quel est son salaire annuel II ? $3 \times 160 \times 12 = 5760.-$ / $55627 + 5760 = \underline{\text{CHF } 61'387.-}$ 1.5
Question 2 Le salaire mensuel d'une gestionnaire en commerce de détail est de CHF 3'700. Le montant de coordination est de 23'280.-. A combien se monte son salaire coordonné en comptant qu'elle a droit à un 13 ^{ème} salaire (prime de fidélité) équivaut à son salaire mensuel ? $3700 \times 13 = 48'100.-$ / $48100 - 23280 = \underline{\text{CHF } 24'820.-}$ 1.5
Question 3 A combien se monte le salaire du mois de mars de Patrick sachant que son salaire brut est de CHF 4'900.-. Les déductions pour AVS, AI et APG se montent à 6.05%. Il reçoit une allocation de naissance de 1'500.- pour son enfant (né le 18 mars) ainsi qu'une allocation enfant de CHF 180.-. La cotisation LPP est de CHF 110.20. c) Quel est son salaire net I ? $4900 : 100 \times 6.05 = 296.45$ $4900 - 296.45 - 110.20 = \underline{\text{CHF } 4'493.35}$ 1.5
d) Quel est son salaire net II ? $4'493.35 + 180 + 1500 = \underline{\text{CHF } 6'173.35}$ 1.5
Total des points obtenus (à reporter) 7.5

Suivi de progression			Quota pour valider ce questionnaire : 6.5pts Nombre de points obtenus :
Thème : Frais du personnel (pages 83-91)	Questionnaire : B	Version : N°2	

<p><u>Conditions pour obtenir la totalité des points :</u> Présentation soignée, formulations claires, arrondir selon l'unité, réponses soulignées 2x et calculs sur la feuille</p> <p><u>Correction :</u> Réponse correcte : 0.5 point</p>	Calcul correct : 1 point par calcul
---	-------------------------------------

	Points	
<p>Question 1 Un boucher-charcutier marié gagne en tant que gérant un salaire annuel brut de CHF 64'100.-, y compris la prime de fidélité. Il est père de 2 enfants et l'allocation est de CHF 180.- par enfant et par mois. Les déductions pour AVS/AI/APG sont de 5.05%, AANP de 2.7% et la cotisation annuelle pour la caisse de pension de CHF 1'987.-.</p> <p>c) Quel est son salaire annuel I ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>d) Quel est son salaire annuel II ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>Question 2 Le salaire mensuel d'une assistante gestionnaire en commerce de détail est de CHF 3'600. Le montant de coordination est de 23'280.-. A combien se monte son salaire coordonné en comptant qu'elle a droit à un 13^{ème} salaire (prime de fidélité) équivaut à son salaire mensuel ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>Question 3 A combien se monte le salaire du mois de mars de Sébastien sachant que son salaire brut est de CHF 5'100.-. Les déductions pour AVS, AI et APG se montent à 6.05%. Il reçoit une allocation de naissance de 1'600.- pour son enfant (né le 18 mars). Il reçoit par ailleurs des allocations de CHF 190.- par enfant (3 enfants). La cotisation LPP est de CHF 120.40.</p> <p>e) Quel est son salaire net I ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
<p>f) Quel est son salaire net II ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	1.5
Total des points obtenus (à reporter)	7.5

Correction			Quota pour valider ce questionnaire : 6.5pts Nombre de points obtenus :
Thème : Frais du personnel (pages 83-91)	Questionnaire : B	Version : N°2	

<u>Conditions pour obtenir la totalité des points :</u> Présentation soignée, formulations claires, arrondir selon l'unité, réponses soulignées 2x et calculs sur la feuille	
<u>Correction :</u> Réponse correcte : 0.5 point	Calcul correct : 1 point par calcul

	Points
Question 1 Un boucher-charcutier marié gagne en tant que gérant un salaire annuel brut de CHF 64'100.-, y compris la prime de fidélité. Il est père de 2 enfants et l'allocation est de CHF 180.- par enfant et par mois. Les déductions pour AVS/AI/APG sont de 5.05%, AANP de 2.7% et la cotisation annuelle pour la caisse de pension de CHF 1'987.- e) Quel est son salaire annuel I ? $64100 : 100 \times 5.05 = 3237.05$ / $64100 : 100 \times 2.7 = 1730.70$ $64100 - 3237.05 - 1730.70 - 1987 = \underline{\text{CHF } 57'145.25}$ 1.5
f) Quel est son salaire annuel II ? $2 \times 180 \times 12 = 4320.-$ / $4320 + 57'145.25 = \underline{\text{CHF } 61'465.25}$ 1.5
Question 2 Le salaire mensuel d'une assistante gestionnaire en commerce de détail est de CHF 3'600. Le montant de coordination est de 23'280.-. A combien se monte son salaire coordonné en comptant qu'elle a droit à un 13 ^{ème} salaire (prime de fidélité) équivaut à son salaire mensuel ? $3600 \times 13 = 46800.-$ / $46800 - 23280 = \underline{\text{CHF } 23'520.-}$ 1.5
Question 3 A combien se monte le salaire du mois de mars de Sébastien sachant que son salaire brut est de CHF 5'100.-. Les déductions pour AVS, AI et APG se montent à 6.05%. Il reçoit une allocation de naissance de 1'600.- pour son enfant (né le 18 mars). Il reçoit par ailleurs des allocations de CHF 190.- par enfant (3 enfants). La cotisation LPP est de CHF 120.40. g) Quel est son salaire net I ? $5100 : 100 \times 6.05 = 308.55$ $5100 - 308.55 - 120.40 = \underline{\text{CHF } 4'671.05}$ 1.5
h) Quel est son salaire net II ? $190 \times 3 = 570$ / $4'671.05 + 570 + 1600 = \underline{\text{CHF } 6'841.05}$ 1.5
Total des points obtenus (à reporter) 7.5